

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

RECONNAISSANCE DES PROCHES AIDANTS - (N° 1353)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 16

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2019, un rapport sur la mise en place d'une politique publique spécifique de soutien et d'accompagnement, notamment scolaire, à l'égard des jeunes aidants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une étude réalisée par IPSOS Public Affairs et Novartis en date d'octobre 2017 démontre la nécessité de se saisir de cette problématique qui a un impact décisif dans le développement et l'insertion scolaire et sociale des enfants et des adolescents aidants.

Cet amendement demande donc au gouvernement de réaliser un rapport visant à définir les contours d'une politique publique capable d'accompagner les jeunes aidants dans leur quotidien.

Ce rapport pourrait servir de base à l'intégration de mesures dédiées aux jeunes proches aidants dans le cadre de l'examen parlementaire de la loi pour une école de la confiance présentée il y a peu au Conseil supérieur de l'Éducation.